

nere in tabulis æreis, et ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri;

49. exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon, et filii ejus.

serait écrit sur des tables d'airain et placé dans la galerie du sanctuaire, dans un lieu exposé à la vue;

49. et qu'on en mettrait une copie dans le trésor, pour servir à Simon et à ses enfants.

## CHAPITRE XV.

1. Et misit rex Antiochus, filius Demetrii, epistolas ab insulis maris Simoni, sacerdoti et principi gentis Judæorum, et universæ genti;

2. et erant continentes hunc modum : Rex Antiochus, Simoni, sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quoniam quidam pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea; et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos qui corruerunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

1. Alors le roi Antiochus, fils de Démétrius, envoya des lettres de la mer des lettres à Simon, grand prêtre et prince de la nation des Juifs, et à toute la nation;

2. et voici quel était leur contenu : Le roi Antiochus à Simon, grand prêtre, et à la nation des Juifs, salut.

3. Parce que des pervers se sont emparés du royaume de nos pères, je veux le revendiquer et le rétablir comme il était auparavant; c'est pourquoi j'ai levé une nombreuse armée d'élite et construit des vaisseaux de guerre.

4. Je veux entrer dans la contrée, pour me venger de ceux qui ont ravagé notre pays, et qui ont désolé des villes nombreuses dans mon royaume.

rum. C.-à-d., à l'intérieur de l'enclos sacré; probablement dans ce qu'on nommait le parvis d'Israël (*Atl. archéol.*, pl. xcix, fig. 1, 2). — *In loco celebri* : en un endroit très visible. — *In ærario* : dans le trésor du temple. On voit, par ce trait, qu'on y déposait des documents politiques importants. — *Ut habeat...* Simon et ses fils étaient intéressés à posséder une pièce officielle qui déclarait héréditaires dans leur famille les dignités d'ethnarque et de grand prêtre.

§ III. — *Relations de Simon avec Antiochus Sîdètes; il meurt assassiné.* XV, 1 — XVI, 24.

1<sup>o</sup> Antiochus VII écrit à Simon pour lui faire des propositions très honorables. XV, 1-3.

CHAP. XV. — 1-2. Introduction. — *Rez Antiochus.* Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom d'Antiochus VII Sîdètes (c.-à-d., probablement, originaire de Side, capitale de la Pamphylie, où il avait été élevé). C'est par anticipation qu'il porte ici le titre de roi (titre que le grec omet en cet endroit; mais qu'il emploie, comme la Vulgate, aux vers. 2<sup>o</sup>, 3, 11 et 25), à moins donc qu'il ne se le soit arrogé aussitôt qu'il se mit à remplir les fonctions royales. Il régna de 139-128 avant J.-C. — *Filius Demetrii* : non pas de Démétrius II, alors régnant, et prisonnier des Parthes (cf. xiv, 3), lequel était son frère; mais de Démétrius I<sup>er</sup>. — *Misit... epistolas.* Cléopâtre, qui avait épousé Démétrius II (cf. xi, 12), était régente pendant l'ab-

sence de son mari. Tryphon, qui possédait Antioche et la plus grande partie de la Syrie proprement dite (cf. xiii, 32), lui disputait assez mollement alors la souveraineté sur le reste du royaume. Pour lutter avec plus d'avantage contre cet usurpateur, elle fit appel à son beau-frère Antiochus, qui accourut volontiers pour la secourir. Avant de commencer vigoureusement les hostilités, il crut bon de faire des ouvertures à Simon, pour s'assurer de son concours. — *Ab insulis maris.* Sur cette expression, voyez vi, 29, et le commentaire. Il semble avoir résidé à Rhodes lorsqu'il reçut l'invitation de Cléopâtre. Voyez Appien, *Syr.*, 68. — *Sacerdoti et principi.* Grec : Prince et ethnarque. Cf. xiv, 47, et la note.

2<sup>o</sup>-3. La lettre d'Antiochus. — Après la salutation accoutumée (*rex... salutem*), le prince commence par exposer ses projets, vers. 3-4. — *Pestilentes.* Cf. vers. 21; x, 61. C'est Tryphon qui est désigné par cette épithète énergique. — *Regnum patrum...* C.-à-d., le royaume de Syrie, fondé par Séleucus I<sup>er</sup> Nicator, duquel Antiochus descendait directement. — *Electam feci...* Sîdètes s'était déjà procuré une armée de mercenaires. Chose facile « pour quiconque avait une cause à défendre et de l'argent pour la soutenir ». — *Feci naves...* Cela était absolument nécessaire dans le cas d'Antiochus, puisqu'il partait des « îles de la mer » avec ses troupes. — *Procedere per regionem* (vers. 4). Grec : (Je veux) débar-

5. Je te remets donc maintenant tous les tributs que tous les rois mes prédécesseurs t'ont remis, et je te confirme dans toutes les autres immunités qu'ils t'ont accordées;

6. je te permets de faire battre monnaie à ton coin dans ton pays;

7. j'ordonne que Jérusalem soit une ville sainte et libre, et que toutes les armes qui ont été fabriquées, et les forteresses que tu as construites et que tu occupes, demeurent en ta possession.

8. Toutes les redevances envers le roi, et tout ce qui appartiendra au roi, te sont remis depuis ce temps et pour toujours.

9. Et lorsque nous aurons reconquis notre royaume, nous te glorifierons d'une grande gloire, toi, et ta nation, et le temple, de sorte que votre gloire sera manifestée dans toute la terre.

10. En la cent soixante-quatorzième année, Antiochus entra dans le pays de ses pères, et toutes les armées se réunirent auprès de lui, de sorte que très peu d'hommes demeurèrent avec Tryphon.

5. Nunc ergo statuo tibi omnes obligationes quas remiserunt tibi ante me omnes reges, et quaecumque alia dona remiserunt tibi;

6. et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua;

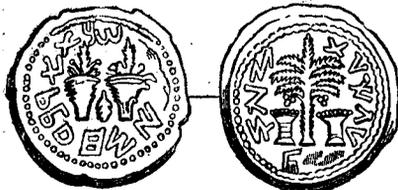
7. Jerusalem autem sanctam esse et liberam, et omnia arma quæ fabricata sunt, et præsidia quæ construxisti, quæ tenes, maneant tibi.

8. Et omne debitum regis, et quæ futura sunt regi, ex hoc et in totum tempus remittuntur tibi.

9. Cum autem obtinuerimus regnum nostrum, glorificabimus te, et gentem tuam, et templum gloria magna, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto exiit Antiochus in terram patrum suorum, et convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut pauci relicti essent cum Tryphone.

quer dans le pays. Sans doute au port de Séleucie, occupé alors par Cléopâtre. — *In eos qui...* Encore Tryphon et ses partisans. — *Nunc ergo...* (vers. 5). Antiochus va faire maintenant, comme autrefois son père (cf. x, 3-6, 22-45) et son frère (cf. xiii, 35-40), de magnifiques promesses aux Juifs et à leur chef, pour les gagner à sa cause. — *Statuo... obligationes...* Au lieu de la leçon ordinaire ἀπαρτίματα, le Codex Alex. et d'autres



Monnaie que l'on croit avoir été frappée par Simon.

manuscrits portent ἀφέματα, « exemptions, immunités, » et c'est là précisément le terme employé dans les documents royaux auxquels Antiochus fait allusion (cf. x, 28, et xiii, 37). — *Percussuram...* (vers. 6). Ceci est un privilège entièrement nouveau, dont les rois précédents n'avaient fait aucune mention. Simon usa de ce droit de battre monnaie, que les anciens regardaient « comme essentiellement attaché à une souveraineté indépendante ». Nous avons de lui des sicles et des demi-sicles en argent. On n'y voit ni le profil ni

le nom du prince, mais de simples symboles (couper, branche de lis, palme, grappe de raisin), avec ces inscriptions : d'un côté, Jérusalem la sainte; de l'autre, Sicle (ou Demi-sicle) d'Israël. Etc. Il est vrai que des numismates distingués refusent d'attribuer ces monnaies à Simon Machabée, et les croient frappées seulement par le fameux Simon Barcochaba. Voyez de Saulcy, *Recherches sur la numismatique judaïque*, Paris, 1854, p. 98 et ss., et la *Revue numismatique*, Paris, 1864, p. 373 et ss. — *Sanctam... et liberam* (vers. 7). Voyez la note de x, 31<sup>a</sup>. — *Arma... et præsidia...* Sur ces deux détails, voyez xiv, 10, 42. — *Debitum regis* (vers. 8) : tous les arrérages qui pouvaient être dus par les Juifs au roi de Syrie. — *Quæ futura...* Antiochus ne craint pas d'engager l'avenir à tout jamais. — *Cum autem...* (vers. 9). Promesse d'avantages plus grands encore après la défaite de Tryphon. Au lieu de *χαταστήσωμεν* (*obtinuerimus*), le Codex Alex. a *καταστήσωμεν* (Dès que nous aurons organisé notre royaume). Les vers. 26 et ss. nous montreront combien peu l'on devait compter sur les promesses d'Antiochus.

2<sup>o</sup> Tryphon est bloqué dans la ville de Dora. XV, 10-14.

10. Antiochus débarque en Syrie, Tryphon est abandonné d'un grand nombre de ses soldats. — *Anno...* L'année 174 de l'ère des Séleucides va d'octobre 139 à octobre 138 avant J.-C. — *In terram patrum...* Voyez la note du vers. 3<sup>a</sup>. — *Ita ut pauci...* Les débauches et la tyrannie de Tryphon l'avaient déjà rendu odieux à ses sujets.

11. Et insecutus est eum Antiochus rex, et venit Doram fugiens per maritimam;

12. sciebat enim quod congregata sunt mala in eum, et reliquit eum exercitus.

13. Et applicuit Antiochus super Doram cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, et octo millibus equitum;

14. et circumvit civitatem, et naves a mari accesserunt; et vexabant civitatem a terra et mari, et neminem sinebant ingredi vel egredi.

15. Venit autem Numenius, et qui cum eo fuerant, ab urbe Roma, habentes epistolas regibus et regionibus scriptas, in quibus continebantur hæc :

16. Lucius, consul Romanorum, Ptolemæo regi, salutem.

17. Legati Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam et societatem, missi a Simone, principe sacerdotum, et populo Judæorum.

11. Le roi Antiochus le poursuivit, et il vint à Dora en fuyant le long de la mer;

12. car il savait que les malheurs étaient accumulés sur lui, l'armée l'ayant abandonné.

13. Antiochus vint camper au-dessus de Dora avec cent vingt mille hommes de guerre et huit mille cavaliers;

14. et il investit la ville, et les vaisseaux s'approchèrent du côté de la mer; ils pressaient la ville par terre et par mer, et ils ne permettaient à personne d'entrer ou de sortir.

15. Cependant Numénus et ceux qui étaient avec lui revinrent de Rome, ayant des lettres écrites aux rois et aux contrées, qui contenaient ce qui suit :

16. Lucius, consul des Romains, au roi Ptolémée, salut.

17. Les ambassadeurs des Juifs, nos amis, sont venus vers nous, pour renouveler l'amitié et l'alliance antérieure, envoyés par Simon, prince des prêtres, et par le peuple des Juifs.

11-14. Siège de Dora. — *Insecutus est...* Au dire des historiens profanes, une bataille avait eu lieu entre les deux adversaires, et Antiochus avait remporté une victoire complète. — *Et venit...* Il s'agit maintenant de Tryphon. Il y a ici, comme souvent ailleurs, un brusque changement de sujet. — *Doram... per maritimam.* Dans le grec : A Dora, qui est près de la mer. Dora

La plus grande armée syrienne que nous ayons rencontrée jusqu'ici. — *Circumvit...* (vers. 14). C.-à-d. qu'il cerna la ville de toutes parts. — *Naves a mari...* Ces vaisseaux établirent le blocus du côté de la mer, de sorte que l'investissement fut complet.

3° Plein succès de l'ambassade de Numénus à Rome. XIV, 15-24.

15. Introduction. — *Veni...* Numenius. Son envoi à Rome comme ambassadeur a été mentionné au chap. xiv, 24 (voyez la note). — *Epistolas.* Le pluriel pour le singulier : une lettre. C'était, d'après le vers. 24, une simple copie de la lettre circulaire que les Romains avaient adressée à un certain nombre de rois et de contrées, pour leur faire part officiellement de l'alliance conclue entre la puissante république et les Juifs. — *Regibus et regionibus.* Voyez-en l'énumération aux vers. 22-23.

16-21. Lettre des Romains au roi d'Égypte, concernant leur alliance avec le peuple juif. — *Lucius, consul...* La lettre datant de l'année 139 avant J.-C. (note du vers. 10), ce Lucius ne peut être que L. Calpurnius Piso, qui était alors consul avec M. Popilius Lænas. Il est surprenant que ce dernier ne soit pas mentionné. — *Ptolemæo regi.* Ptolémée VII Physcon, nommé aussi Ptolémée Évergète II, frère et successeur de Ptolémée VI Philométor. Il régna de 146-117 avant J.-C. — *Pristinam amicitiam* (vers. 17) : l'alliance contractée entre Rome et les Juifs à l'époque de Judas Machabée, en 161 avant J.-C. Cf. VIII,



Antiochus VII Sidètes. (D'après une monnaie antique.)

ne diffère pas de l'antique ville chananéenne de Dor (cf. Jos. xii, 23), attribuée, après la conquête israélite, à la demi-tribu cisjordanienne de Manassé (cf. Jos. xvii, 11), et identique à la moderne Tantoura, située sur le bord de la Méditerranée, entre Césarée et le Carmel (*At. géogr.*, pl. x et xii). Frontinien raconte, *Strateg.*, II, 13, que, tout en fuyant, Tryphon jetait des pièces d'argent le long de la route, pour retarder la marche des cavaliers qui le poursuivaient. — *Sciebat enim...* (vers. 12). Motif pour lequel il alla se réfugier à Dora au lieu de continuer la lutte. — *Centum viginti... et octo...* (vers. 13).

18. Ils ont aussi apporté un bouclier d'or de mille mines.

19. Il nous a donc plu d'écrire aux rois et aux contrées, pour qu'ils ne leur fassent aucun mal, qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leur pays, et qu'ils ne portent pas secours à ceux qui combattent contre eux.

20. Or il nous a paru bon de recevoir d'eux le bouclier.

21. Si donc quelques pervers de leurs pays se sont réfugiés chez vous, livrez-les à Simon, prince des prêtres, afin qu'il se venge d'eux selon sa loi.

22. Les mêmes choses furent écrites au roi Démétrius, à Attale, à Ariarathès, à Arsacès,

23. et dans toutes les contrées : à Lampsaque, aux Spartiates, à Délos, à Mynde, à Sicyone, en Carie, à Samos, en Pamphylie, en Lycie, à Alicarnasse, à Coos, à Side, à Aradon, à Rhodes, à Phasélis, à Gortyne, à Gnide, en Chypre et à Cyrène.

18. Attulerunt autem et clypeum aureum mmarum mille.

19. Placuit itaque nobis scribere regibus et regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, et civitates eorum, et regiones eorum, et ut non ferant auxilium pugnantis adversus eos.

20. Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.

21. Si qui ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni, principi sacerdotum, ut vindicet in eos secundum legem suam.

22. Hæc eadem scripta sunt Demetrio regi, et Attalo, et Ariarathi, et Arsaci,

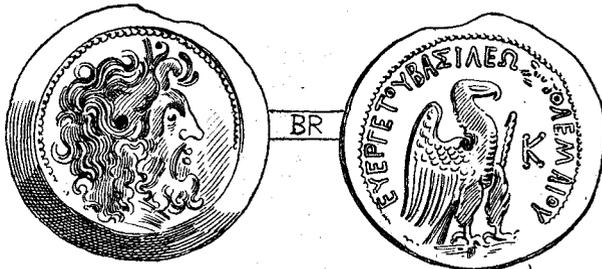
23. et in omnes regiones : et Lamp-saco, et Spartiatis, et in Delum, et in Myndum, et in Sicyonem, et in Cariam, et in Samum, et in Pamphyliam, et in Lyciam, et in Alicarnassum, et in Coos, et in Siden, et in Aradon, et in Rhodum, et in Phaselidem, et in Gortynam, et Guidum, et Cyprum, et Cyrenen.

17 et ss. Il y avait donc environ vingt-deux ans qu'elle durait. — *Attulerunt... clypeum...* (vers. 18). Voyez xiv, 24, et le commentaire. On voit que ce riche présent avait causé une grande joie aux Romains. — *Ut non inferant...* (vers. 19). Dans le grec : Pour qu'ils ne leur cherchent pas de mal. — *Visum... est...* (vers. 20). La lettre revient sur ce fait, pour montrer à quel point les dispositions des Romains étaient bienveillantes envers les Juifs. Diodore de Sicile raconte qu'enquadrant Tryphon avait envoyé à Rome une statue en or de la Victoire; les Romains la firent fondre et transformer en un buste du jeune roi Antiochus VI, assassiné par le donateur (cf.

xiii, 81), gravèrent son nom sur le buste comme si le présent venait de lui, et ne remercièrent pas même Tryphon. — *Si qui... pestilentes...* (vers. 21). Cette épithète désigne ici les Juifs apostats, que les mesures sévères de Simon (cf. xiv, 14) avaient contraints de s'exiler dans les pays voisins. Rome demande à ses « socii » de les livrer à Simon.

22-24. Liste des rois et des pays auxquels fut envoyée une copie de cette même lettre. Elle comprend les régions situées dans l'Asie occidentale, en Grèce et dans l'Afrique orientale : quatre rois et dix-neuf provinces ou villes. Voyez l'*At.*

*géogr.*, pl. I et xvii. — *Demetrio regi*. Par conséquent, à Démétrius II. D'après xiv, 1, il n'était pas encore alors prisonnier des Parthes. — *Attalo*. Vraisemblablement, Attale II, roi de Pergame. Son neveu Attale III ne paraît pas lui avoir succédé avant l'an 138 de notre ère. — *Ariara-*



Ptolémée VII. (Monnaie antique.)

*thi*. Ariarathès V, qui fut roi de Cappadoce de 162-131 avant J.-C. Il était, comme Attale II, grand ami de Rome. — *Arsaci*. Le roi des Parthes dont il a été fait mention plus haut, xiv, 2 (voyez la note). — Après les rois, les contrées ou cités libres alliées à Rome : *et in... regiones* (vers. 23). — *Lampsaco* est une conjecture de la Vulgate. Dans le grec : Σαμψάκη, localité inconnue. Lampsaque était une ville de Mysie. — *Delum*. La plus petite des Cyclades. — *Myndum*. Ville maritime d'une médiocre importance, située dans la province de Carie. — *Sicyonem*. Une des villes principales du Péloponèse, à l'ouest de

24. Exemplum autem eorum scripserunt Simoni, principi sacerdotum, et populo Judæorum.

25. Antiochus autem rex applicuit castra in Doram secundo, admovens ei semper manus, et machinas faciens; et conclusit Tryphonem, ne procederet.

26. Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, et argentum, et aurum, et vasa copiosa;

27. et noluit ea accipere, sed rupit omnia quæ pactus est cum eo antea, et alienavit se ab eo.

28. Et misit ad eum Athenobium, unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens: Vos tenetis Joppen, et Gazaram, et arcem quæ est in Jerusalem, civitates regni mei.

29. Fines earum desolastis, et fecistis plagam magnam in terra, et dominati estis per loca multa in regno meo.

24. Et ils en écrivirent une copie pour Simon, prince des prêtres, et pour le peuple des Juifs.

25. Le roi Antiochus mit une seconde fois le siège devant Dora, la serrant toujours de plus près et construisant des machines; et il y enferma Tryphon, pour l'empêcher de sortir.

26. Alors Simon envoya à son secours deux mille hommes d'élite, avec de l'argent et de l'or, et des vases précieux;

27. mais il ne voulut pas les recevoir, et il rompit tout ce qu'il avait conclu avec lui auparavant, et se sépara de lui.

28. Il lui envoya ensuite Athénobius, un de ses amis, pour traiter avec lui et lui dire: Vous occupez Joppé, Gazara et la citadelle de Jérusalem, qui sont des villes de mon royaume.

29. Vous en avez désolé les environs, vous avez fait un grand ravage dans le pays, et vous vous êtes emparés de nombreuses localités dans mon royaume.

Corinthe. — *Cartam*. La province de ce nom en Asie Mineure, sur la côte sud-ouest. — *Samum*. Il célèbre de la mer Égée. — *Pamphyliam* et... *Lyciam*. Deux autres provinces de l'Asie Mineure, au sud. — *Alucarmassum*. La capitale de la Carie. — *Coo*. L'île de Cos, autre Cyclade. — *Siden*. La ville de laquelle Antiochus Sidétès tirait son nom (note du vers. 1). — *Aradon*. Ville phénicienne, bâtie sur un flot, à peu de distance de la côte syrienne, près de l'embouchure du fleuve Eleuthère (*Ati. géogr.*, pl. xvi). Aujourd'hui Rouad. — *Rhodum*. Au sud de la Carie. — *Phaselidem*. Phaséllis, ville très ancienne, située sur la côte de Lycie. — *Gortynam*. L'une des villes principales de la Crète. — *Gnidum*. Autre ville de Carie. — *Cyprum*. L'île de Chypre. — *Cyrehen*. La capitale de la Cyrénaïque, sur la côte nord-est de l'Afrique. — *Exemplum autem...* (vers. 24). Une copie de la lettre adressée à Ptolémée, etc.

4° Antiochus VII rompt avec les Juifs. XV, 25-36.

25. Continuation du siège de Dora. — *Applicuit... secundo*. Cf. vers. 13-14. Cette expression suppose qu'Antiochus avait dû lever momentanément le siège. Le grec porte: ἐν τῇ δευτέρᾳ, « in secunda », et divers exégètes pensent qu'il faut sous-entendre le mot ἡμέρα, « die » (le second jour après que le blocus eut été complet). Mais ce sentiment paraît peu vraisemblable. L'intercalation de l'épisode contenu dans les vers. 15-24 paraît montrer qu'il dut s'écouler quelque temps entre les vers. 14 et 25. — *Admovens... manus*. C. a. d., en faisant approcher ses soldats le plus possible de la ville. Sur ce sens spécial du mot « manus », voyez v, 6, et xi, 15. — *Machinas faciens*. Durant le premier siège,

Antiochus semble s'être simplement proposé de réduire la ville par la famine; mais, trouvant sans doute ce procédé trop lent, il a maintenant recours aux machines de guerre. — *Conclusit... ne...* Il tenait beaucoup à s'emparer de la personne de son ennemi.

26-27. Rupture d'Antiochus avec Simon. — *Misit... Simon...* Nous savons par Josèphe, *Ant.*, xiii, 7, 2, que la conduite de Simon, depuis le début des hostilités, avait été celle d'un allié très fidèle d'Antiochus. Il lui envoyait de l'argent et des troupes, que le roi de Syrie recevait avec empressement. L'éthnarque juif continua ses bons procédés; mais un nouvel envoi de subsides en hommes et en numéraire (la locution hébraïque *vasa* représente sans doute ici des armes) fut brutalement refusé: et noluit... (vers. 27). Bien plus, Antiochus rupit omnia... Sur ses belles promesses, voyez les vers. 2-9. Son dessein dans tout cela est très visible. Il voit à présent qu'il sera suffisamment fort pour vaincre Tryphon; il refuse donc le concours des Juifs, afin d'avoir un prétexte pour ne pas tenir les offres spontanées qu'il leur avait faites, et pour essayer de les ramener à la situation humble et dépendante qu'ils avaient eue autrefois à l'égard des rois de Syrie.

28-31. Exigences étranges d'Antiochus envers le peuple juif. — *Athenobium*. Tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il était un des grands dignitaires de la cour. — *De amicis*. Voyez la note de ii, 18. — *Dicens*. Réclamation insolente dans la forme comme dans le fond, vers. 28°-31. Antiochus exige de Simon ou qu'il lui rende Joppé, Gazara et la citadelle de Jérusalem, « villes de son royaume, » prétend-il, ou qu'il lui paye la somme énorme de 1500 talents d'argent

30. Maintenant donc rendez les villes que vous avez occupées, et les tributs des localités où vous avez dominé hors des frontières de la Judée;

31. sinon, donnez pour les villes cinq cents talents d'argent, et pour les dégâts que vous avez faits et pour les tributs des villes, cinq cents autres talents; autrement, nous viendrons, et nous vous attaquerons.

32. Athénobius, l'ami du roi, vint donc à Jérusalem, et il vit la gloire de Simon, l'or et l'argent qui brillaient chez lui, et sa magnificence extraordinaire, et il en fut étonné; et il lui rapporta les paroles du roi.

33. Simon lui répondit en ces termes: Nous n'avons pas pris le pays d'un autre, et nous ne retenons pas le bien d'autrui, mais l'héritage de nos pères, qui a été possédé injustement par nos ennemis pendant quelque temps.

34. Trouvant le temps favorable, nous revendiquons l'héritage de nos pères.

35. Quant à ce que tu réclames touchant Joppé et Gazara, c'étaient elles-mêmes qui causaient de grands maux parmi le peuple et dans notre contrée; cependant nous donnerons cent talents pour elles. Athénobius ne lui répondit pas un mot.

36. Mais il revint irrité auprès du

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupastis, et tributa locorum in quibus dominati estis extra fines Judææ;

31. sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti, et exterminii quod exterminastis, et tributorum civitatum alia talenta quingenta; sin autem, veniemus, et expugnabimus vos.

32. Et venit Athenobius, amicus regis, in Jerusalem, et vidit gloriam Simonis, et claritatem in auro et argento, et apparatus copiosum, et obstupuit; et retulit ei verba regis.

33. Et respondit ei Simon, et dixit ei: Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus, sed hereditatem patrum nostrorum, quæ injuste ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.

34. Nos vero tempus habentes, vindicamus hereditatem patrum nostrorum.

35. Nam de Joppe et Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, et in regione nostra; horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.

36. Reversus autem cum ira ad regem,

(12 750 000 fr., s'il s'agit du talent hébreu; la moitié seulement dans le cas contraire). — *Joppen, et Gazaram...* Sur la prise de ces deux villes et de l'Acra par Simon, voyez XII, 33; XIII, 43-51; XIV, 5, 34. — *Dominati... per loca...* (verset 29). Par exemple, à Accaron, à Azot, à Gaza, etc. Cf. X, 8-9; XI, 61. — *Et tributa...* (vers. 30). Avec les villes en question, Simon devait livrer à Antiochus les sommes qu'elles auraient acquittées comme redevances, si elles étaient restées entre les mains des rois de Syrie. Le frère de Démétrius évalue ces impositions de divers genres à 500 talents (4 250 000 fr.; cf. vers. 31). — *Extra fines...* Pour Antiochus, le territoire auquel les Juifs avaient droit était simplement celui qu'ils avaient possédé depuis qu'ils étaient sous la domination syrienne, c.-à-d., la Judée proprement dite. — *Sim., date...* (vers. 31). Condition à laquelle ils pourront garder les villes désignées ci-dessus. — *Exterminii, quod...* comme dommages-intérêts et compensation pour le tort qu'ils avaient causé. — *Sim autem...* La menace, au cas où ils refuseraient.

32-36. Refus de Simon, qui offre cependant certaines compensations, dans l'intérêt de la paix. — *Claritatem in auro...* Dans le grec: un buffet (καλίκιον, « repositorium calicum »), avec l'or et l'argent. Les Orientaux ont toujours aimé à

faire étalage de leurs vases et autres objets précieux. Cf. Xénophon, *Cyrop.*, VIII, 18; Hérodote, IX, 80; Strabon, XV, 3, 19, etc. Simon avait adopté cette pompe et cette magnificence. — *Obstupuit.* Athénobius ne s'attendait pas à voir tant de richesse et tant de grandeur chez le chef d'un si petit peuple. — *Respondit...* (vers. 33). Langage calme et fier de l'ethnarque. Tout le territoire possédé par ses sujets leur appartient en propre, dit-il, car leurs ancêtres le leur ont légitimement transmis; si leurs ennemis les en ont dépouillés pendant quelque temps, c'était d'une manière injuste et violente. En le reprenant, les Juifs n'ont fait que revendiquer leur droit strict. — *Tempus habentes* (vers. 34): ayant trouvé un temps opportun, une occasion favorable. — *Nam de Joppe...* (vers. 35). Après cette réponse générale, Simon passe à la demande spéciale d'Antiochus, mais sans mentionner l'Acra, qu'il regardait comme étant absolument hors de cause, puisqu'elle formait une partie intégrante de la capitale juive. — *Ipsi* (pronom très accentué)... *plagam...* C'était donc le contraire de ce qu'avait prétendu le prince syrien. Cf. vers. 29. — *Horum damus...* En maintenant rigoureusement les droits de son peuple, Simon, avec la modération qui le caractérisait, offre au roi 100 talents d'argent (850 000 fr., s'il s'agit du talent hébreu).

renuntiavit ei verba ista, et gloriam Simonis, et universa quæ vidit; et iratus est rex ira magna.

37. Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.

38. Et constituit rex Cendebæum ducem maritimum, et exercitum peditum et equitum dedit illi.

39. Et mandavit illi movere castra contra faciem Judææ, et mandavit ei ædificare Gedorem, et obstruere portas civitatis, et debellare populum. Rex autem persequebatur Tryphonem.

40. Et pervenit Cendebæus Jamniam, et cepit irritare plebem, et conculcare Judæam, et captivare populum, et interficere, et ædificare Gedorem.

41. Et collocavit illic equites, et exercitum, ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei rex.

roi, et il lui rapporta ces paroles, et la gloire de Simon, et tout ce qu'il avait vu; et le roi entra dans une grande colère.

37. Cependant Tryphon s'enfuit sur un vaisseau à Orthosias.

38. Et le roi établit Cendébée chef du littoral, et lui donna une armée de fantassins et de cavaliers.

39. Et il lui ordonna de faire avancer ses troupes contre la Judée, et il lui ordonna de bâtir Gédor, de fermer les portes de la ville, et de réduire le peuple par les armes. Cependant le roi poursuivait Tryphon.

40. Cendébée arriva à Jamnia, et commença à irriter le peuple, à ravager la Judée, à faire le peuple prisonnier et à le tuer, et à fortifier Gédor.

41. Et il mit là des cavaliers et des fantassins, afin que, faisant des sorties, ils parcourussent les routes de la Judée, selon que le roi le lui avait commandé.

## CHAPITRE XVI

1. Et ascendit Joannes de Gazaris, et nuntiavit Simoni, patri suo, quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.

2. Et vocavit Simon duos filios senio-

1. Jean monta de Gazara et annonça à Simon, son père, tout ce que Cendébée avait fait contre leur peuple.

2. Et Simon appela ses deux fils

comme compensation pour les villes de Joppé et de Gazara. C'est un sacrifice qu'il faisait pour éviter la guerre. — *Et non respondit...* Le délégué d'Antiochus ne savait sans doute pas quelles raisons opposer à celles de Simon, ou bien c'est la violence de sa colère qui le rendait muet (*reversus... cum tra...*, vers. 38).

5° Cendébæus, général syrien, est envoyé en Judée à la tête d'une armée. XV, 37-41.

37. Tryphon réussit à s'échapper. — *Fugit navi*. Il parvint à tromper la vigilance des navires ennemis qui bloquaient Dora. Voyez les vers. 14. — *In Orthosiada*. Orthosias était aussi une ville maritime, bâtie sur la côte phénicienne, entre Tripoli et le fleuve Eleuthère, mais on ignore sur quel point précis. Voyez Pline, *Hist. nat.*, v, 17. De ce port Tryphon se rendit plus tard à Apamée, dans la vallée de l'Oronte, où il fut mis à mort d'après Josèphe, *Ant.*, XIII, 7, 2, où il se suicida d'après Strabon, XIV, 5, 2.

38-41. Une armée syrienne s'établit près du territoire juif, sur lequel elle fait une incursion. — *Cendebæum*. Personnage inconnu. — *Exercitum... dedit...* Antiochus divisa son armée de 128 000 hommes (voyez les vers. 13) en deux corps. Avec le premier, il se mit lui-même à poursuivre Tryphon (cf. vers. 39°); il confia le second à Cendébæus, qu'il chargea de dompter la résis-

tance des Juifs. — *Contra faciem...* (vers. 39). Ce second corps d'armée vint donc s'établir d'abord en dehors du territoire juif, mais tout à côté, en attendant d'y pénétrer. — *Edificare*: dans le sens large. Voyez I, 35, et la note, etc. — *Gedorem*. Dans le grec: Gédron. Ville mentionnée ici seulement et XVI, 9. D'après le contexte, elle était située à peu de distance de Jamnia, peut-être sur le site actuel de Katra, non loin d'Akir, l'ancienne Accaron. — *Pervenit... Jamniam...* (vers. 40). Sur cette ville, voyez X, 69. Elle était alors au pouvoir de Sédétès. — *Plebem*: le peuple juif, que Cendébæus provoquait de toutes manières (*cepit irritare*). Les détails qui suivent montrent en quel consistaient ses provocations: ce n'était pas une guerre proprement dite, mais une série d'invasions rapides sur le territoire juif, accompagnées de pillages, de massacres, etc.

6° Cendébæus est battu et mis en fuite par les fils de Simon. XVI, 1-10.

CHAP. XVI. — 1-10. Simon confie à ses deux fils Judas et Jean le soin d'expulser les Syriens. — *Joannes*. Jean Hyrcan, que son père avait naguère nommé général en chef des troupes juives, et dont le quartier général était à Gazara. Cf. XIII, 54. — *Nuntiavit...* Plus rapproché du théâtre des hostilités, il avait été averti avant

afnés, Judas et Jean, et leur dit : Moi, et mes frères, et la maison de mon père, nous avons combattu contre les ennemis d'Israël, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour, et nos mains ont quelquefois réussi à délivrer Israël.

3. Et maintenant je suis vieux; mais prenez ma place et celle de mes frères, et allez combattre pour notre nation; et que le secours du ciel soit avec vous.

4. Il choisit dans la contrée vingt mille hommes de guerre et des cavaliers; puis ils marchèrent contre Cendébee, et passèrent la nuit à Modin.

5. Ils se levèrent le matin, et allèrent dans la plaine; et voici qu'une armée nombreuse de fantassins et de cavaliers vint au-devant d'eux, et un torrent était entre eux.

6. Il se plaça en face d'eux avec ses troupes, lui et son peuple; et voyant que le peuple craignait de passer le torrent, il passa le premier; ses hommes le virent, et passèrent après lui.

7. Il divisa le peuple, et plaça les cavaliers au milieu des fantassins; la cavalerie des ennemis était tout à fait nombreuse.

8. Ils firent retentir les trompettes

res, Judam et Joannem, et ait illis : Ego, et fratres mei, et domus patris mei, expugnāvimus hostes Israel ab adolescentia usque in hunc diem, et prosperatum est in manibus nostris liberare Israel aliquoties.

3. Nunc autem senui; sed estote loco meo, et fratres mei, et egressi pugnate pro gente nostra; auxilium vero de cælo vobiscum sit.

4. Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum et equites; et profecti sunt ad Cendebæum, et dormierunt in Modin.

5. Et surrexerunt mane, et abierunt in campum; et ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum et equitum, et fluvius torrens erat inter medium ipsorum.

6. Et admovit castra contra faciem eorum, ipse et populus ejus, et vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, et transfretavit primus; et viderunt eum viri, et transierunt post eum.

7. Et divisit populum, et equites in medio peditum; erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.

8. Et exclamaverunt sacris tubis, et in

son père. — *Duos... sentores* (vers. 2). Simon avait trois fils. Le vers. 16 mentionnera le troisième, nommé Mathathias. — *Ait illis*. Petit discours (vers. 2<sup>b</sup>-3) dans lequel se révèle l'âme entière de Simon. — *Ab adolescentia...* Il y avait près de trente ans que les Machabées luttèrent contre les Syriens pour l'indépendance de leur peuple. — *Aliquoties* de la Vulgate est une litote pleine de modestie; mais le grec dit : souvent. — *Sed estote...* (vers. 3). Avant ces mots, le grec insère la proposition suivante, omise par notre version latine : Et vous, par la miséricorde (de Dieu), vous êtes d'âge suffisant (pour combattre à la tête du peuple). — *Loco meo, et fratres...* Cette traduction est fautive. Il faudrait « frères », au génitif : à ma place et à celle de mon frère (Jonathas). Après la mort de Judas, de Jean et d'Éléazar, Simon et Jonathas avaient combattu conjointement pour la cause sainte. Cf. ix, 62 et ss.; x, 74 et ss.; xi, 60 et ss.; xii, 24 et ss. — *Auxilium de cælo...* Pensée pleine de foi. C'est bien à tort, on le voit, que Joséphe, *Ant.*, vii, 3, embellissant le récit, fait combattre Simon lui-même, malgré son grand âge, à la tête d'une partie des bataillons juifs. — *Et elegit...* (vers. 4). Simon aurait pu opposer à Cendébee une armée beaucoup plus considérable (cf. xii, 41); mais ces vingt mille hommes d'élite lui parurent largement suffire pour la circonstance présente. — *Et equites*. C'est ici la première fois

que nous trouvons des cavaliers parmi les troupes des Machabées. Il est à croire qu'ils étaient peu nombreux. Cf. vers. 7<sup>b</sup>. Leur existence était un résultat de la réorganisation de l'armée par Simon. Cf. xiv, 32. — *In Modin*. Cette ville (cf. ii, 1, et la note) n'était pas éloignée de Gédor ou Cédron. — *Et surrexerunt...* (vers. 5). Description très circonstanciée et très nette du combat. — *In campum*. Cédron était, en effet, bête dans la plaine. Si elle était réellement identique à Kaira (note de xv, 39), le *fluvius torrens* est représenté par l'ouadi Rubin. — *Admovit* (vers. 6). On se demande lequel des deux frères est désigné par le pronom *ipse*. Judas, il est vrai, a été nommé le premier (cf. vers. 2<sup>a</sup>); mais Jean était déjà depuis quelque temps général en chef de l'armée juive, et, de plus, c'est lui qui a joué le rôle principal au début de cette narration (comp. le vers. 1); il est donc moralement certain que c'est lui aussi que l'écrivain sacré a en vue dans ce passage. — *Populum trepidantem...* Franchir un torrent en face d'une armée ennemie est une opération très périlleuse; pour encourager ses soldats, le digne neveu de Judas Machabée *transfretavit prior*. Cf. v, 43. — *Equites in medio...* (vers. 7). On place la cavalerie, au moment de combattre, tantôt sur les ailes (c'est le cas le plus fréquent), tantôt au centre. — *Sacris tubis* (vers. 8). C'est avec les trompettes sacrées, qui étaient de forme droite

fugam conversus est Cendebæus, et castra ejus; et ceciderunt ex eis multi vulnerati, residui autem in munitionem fugerunt.

9. Tunc vulneratus est Judas, frater Joannis; Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit.

10. Et fugerunt usque ad turres quæ erant in agris Azoti, et succendit eas igni, et ceciderunt ex illis duo millia virorum; et reversus est in Judæam in pace.

11. Et Ptolemæus, filius Abobi, constitutus erat dux in campo Jericho, et habebat argentum et aurum multum;

12. erat enim gener summi sacerdotis.

13. Et exaltatum est cor ejus, et volebat obtinere regionem, et cogitabat dolum adversus Simonem, et filios ejus, ut tolleret eos.

14. Simon autem perambulans civitates quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, et Mathathias, filius ejus, et Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo, hic est mensis sabath.

15. Et suscepit eos filius Abobi in munitiunculam, quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit, et fecit eis con-

sacrées, et Cendébée fut mis en fuite avec ses troupes; beaucoup d'entre eux tombèrent frappés, et le reste s'enfuit dans la forteresse.

9. Judas, frère de Jean, fut alors blessé; mais Jean les poursuivit jusqu'à ce qu'il arrivât à Cédron, que Cendébée avait bâtie.

10. Ils s'enfuirent jusqu'aux tours qui étaient dans les champs d'Azot, et il les brûla par le feu, et deux mille hommes d'entre eux tombèrent; et Jean retourna en paix dans la Judée.

11. Or Ptolémée, fils d'Abobus, avait été établi gouverneur de la plaine de Jéricho, et il avait beaucoup d'argent et d'or;

12. car il était gendre du grand prêtre. 13. Son cœur s'enorgueillit, et il voulait se rendre maître de la contrée; et il méditait une trahison contre Simon et ses fils, pour se défaire d'eux.

14. Or Simon, qui parcourait les villes situées dans le pays de la Judée, et qui était plein de sollicitude pour elles, descendit à Jéricho; lui, et Mathathias, son fils, et Judas, l'ancien soixantedix-sept, le onzième mois, qui est celui de sabath.

15. Les fils d'Abobus les reçut avec un dessein perfide dans une petite forteresse appelée Doch, qu'il avait bâtie,

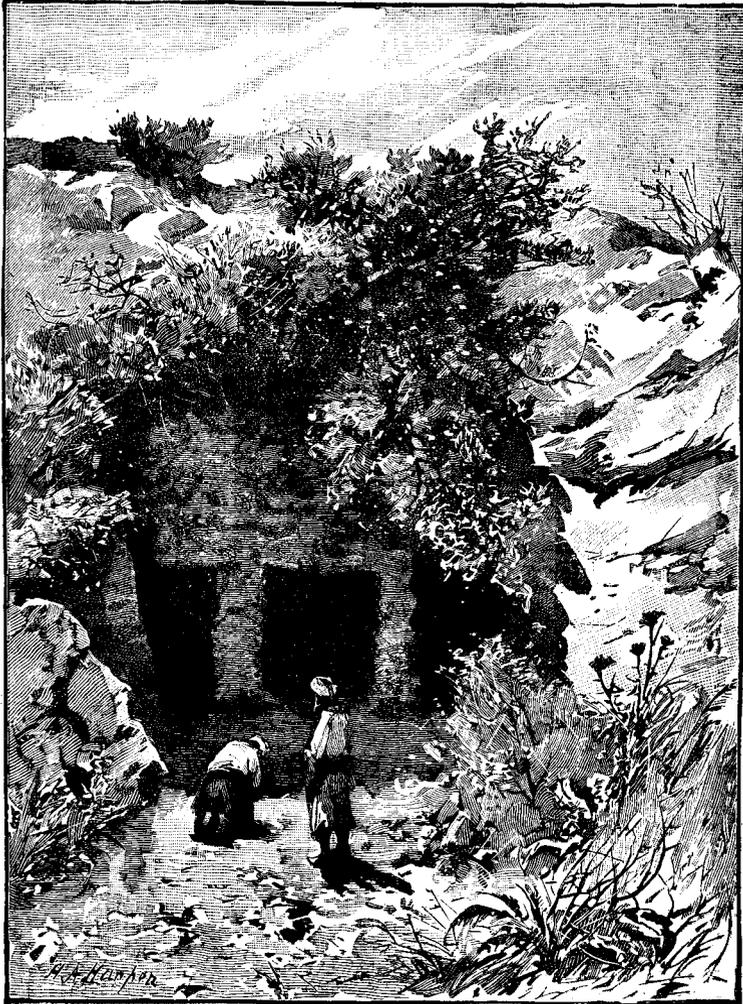
et en argent, qu'on donnait chez les Juifs le signal du combat. Cf. Num. x, 8. — *In fugam...*: après une lutte sanglante, comme le marque la suite du récit. — *In munitionem*: dans la place forte de Cédron. Voyez les vers. 9. — *Ad turres quæ...* (vers. 10). C'était l'usage, en Palestine, de construire des tours de garde, pour mieux résister aux attaques des tribus nomades de l'est. Cf. IV Reg. xvii, 9; xviii, 8, etc. (*Atl. archéol.*, pl. xxxvi, fig. 5). — *Succendit eas*. D'après le grec: il la brûla (la ville d'Azot). Jonathas l'avait déjà brûlée quelques années auparavant. Cf. x, 84. — *Duo millia...* Les manuscrits grecs varient entre 1 000, 2 000 et 3 000. — *Reversus...* On croit que cette victoire eut lieu l'an 138 avant J.-C.

70 Simon meurt assassiné. XVI, 11-17.

11-13. Projets ambitieux de Ptolémée, gendre de Simon. — *Ptolemæus*. On ne connaît de lui que le forfait épouvantable qui va être raconté. — *Abobi*. Dans le grec, Ἀβούβος. C'est le mot hébreu *hâbûb*, aimé. — *Constitutus... dux*. Probablement; tout à la fois chef civil et militaire, ainsi qu'il ressort du nom grec στρατηγός. — *In campo Jericho*. L'un des districts les plus fertiles et les plus riches de la Palestine. Voyez Josèphe, *Bell. jud.*, iv, 8, 2. — *Habebat argentum...* Simon n'avait pu donner sa fille en mariage qu'à un homme d'une fortune et d'un rang

considérables. Une partie des richesses de Ptolémée pouvait provenir aussi des revenus qu'il tirait de la province administrée par lui. — *Exaltatum est...* (vers. 13). Hébraïsme. Cf. I, 3, etc. — L'objet précis de son ambition est aussitôt indiqué: *volebat obtinere...* Il ne pensait à rien moins qu'à devenir lui-même l'éthnarque des Juifs; de là sa haine et ses sinistres desseins contre ceux qui étaient des obstacles à la réalisation de son projet: *et cogitabat...*

14-17. Il fait lâchement et cruellement assassiner Simon et deux de ses fils. — *Simon... perambulans...* On voit par ce trait à quel point le chef du peuple demeura actif et énergique malgré sa vieillesse, puisqu'il faisait en personne des tournées d'inspection dans les divers districts de la Judée. — *Ipsæ, et Mathathias...*, et *Judas*. Heureusement, Jean ne les avait pas accompagnés, sans quoi il aurait lui-même péri dans l'horrible guet-apens. Comp. les vers. 20 et ss. Il est à noter que Simon avait donné à ses fils les noms de son père et de deux de ses frères. Cf. II, 1 et ss. — *Anno...* Date douloureuse pour les Juifs. Le mois de *sabath* correspondait à la seconde partie de janvier et au commencement de février. L'an 177 des Séleucides allait d'octobre 136 à octobre 135 avant J.-C.; Simon mourut donc au début de l'année 135. — *Munitiuncu-*



Tombeau présumé des Machabées, à Modin.

vivium magnum, et abscondit illic viros.

16. Et cum inebriatus esset Simon, et filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, et sumpserunt arma sua, et intraverunt in convivium, et occiderunt eum, et duos filios ejus, et quosdam pueros ejus.

17. Et fecit deceptionem magnam in Israel, et reddidit mala pro bonis.

18. Et scripsit hæc Ptolemæus, et misit regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, et traderet ei regionem, et civitates eorum, et tributa.

19. Et misit alios in Gazaram, tollere Joannem; et tribunis misit epistolas, ut venirent ad se, et daret eis argentum et aurum, et dona.

20. Et alios misit occupare Jerusalem, et montem templi.

21. Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, et fratres ejus, et quia misit te quoque interfici.

et il leur fit un grand festin, et il tint là des hommes cachés.

16. Et lorsque Simon et ses fils furent enivrés, Ptolémée se leva avec les siens, et ils prirent leurs armes, entrèrent dans la salle du festin et le tuèrent, ainsi que ses deux fils et quelques-uns de ses serviteurs.

17. Il commit une grande perfidie dans Israël, et rendit le mal pour le bien.

18. Ptolémée écrivit cela au roi et lui manda de lui envoyer une armée pour le secourir, et de lui livrer la contrée et ses villes, et le tribut.

19. Il envoya d'autres affidés à Gazara, pour tuer Jean; et il envoya des lettres aux tribuns, pour qu'ils vissent à lui et qu'il leur donnât de l'argent, et de l'or, et des présents.

20. Il en envoya d'autres pour occuper Jérusalem et la montagne du temple.

21. Mais un homme, les ayant prévenus, annonça à Jean, à Gazara, que son père et ses frères avaient péri, et qu'il a envoyé des gens pour te tuer aussi.

lam... Doch (vers. 15). Peut-être sur l'emplacement de Ain-Douk, où l'on trouve de belles fontaines et quelques ruines; au nord-ouest de Jéricho et au pied du mont de la Quarantaine. — *Quam edificavit*. Cette forteresse était l'œuvre de Ptolémée lui-même. Il l'avait choisie à dessein pour l'exécution de son projet criminel, sachant qu'il y serait plus libre qu'à Jéricho. — *Fecit... convivium*... Comme pour mieux honorer ses hôtes; en réalité, pour mieux cacher son jeu. — *Abscondit... viros*: les assassins, qui devaient s'élaner à un signal convenu. — Il faut donner au verbe *inebriatus esset* (vers. 16) la signification large qui était fréquemment usitée chez les Juifs. Cf. Joan. II, 10, etc. — *Surrexit Ptolemæus*... Les expressions du récit semblent montrer que ce monstre prit une part directe et personnelle à l'assassinat. — *Occiderunt eum*. C'est ainsi que les cinq fils de Mathathias moururent tous de mort violente; mais la destinée de Simon fut la plus affreuse, puisqu'il périt dans un lâche attentat organisé par son propre gendre. — *Deceptionem*... (vers. 17). D'après le grec: une grande perfidie. — *Mala pro*... En effet, Simon avait été de toutes manières le bienfaiteur de Ptolémée.

8° Jean Hyrcan échappe au péril dont il était lui-même menacé. XVI, 18-22.

18. Demande et promesses infâmes de Ptolémée à Antiochus. — *Misit regi*. Le traître connaissait le mécontentement de Sédécias envers Simon; aussi se fit-il devant lui un mérite de son crime (*scripsit hæc*). D'ailleurs, il espérait obtenir aisément de lui, en lui faisant toutes les

concessions qu'il demanderait, du secours pour arriver à ses fins honteuses. — *Ut mitteret... exercitum*... C'est la demande. — *Et traderet et*... Ce sont les promesses. Il y a ici, comme en d'autres endroits, un brusque changement du sujet: c'est Ptolémée, en effet, qui s'engage à mettre la Judée entière sous la domination directe d'Antiochus, dont il consentait à n'être que l'humble vassal. — Les mots et *tributa* manquent dans le grec.

19-20. Ses manœuvres habiles pour s'emparer de la personne de Jean et occuper Jérusalem. — *In Gazaram*: la ville où résidait Jean Hyrcan. Comp. le vers. 1 et XIII, 53. — *Tribunis*. Grec: aux chefs de mille. Cf. XIII, 55, et les notes. C'étaient les premiers officiers après les généraux. Ptolémée se proposait de les corrompre: *ut... daret eis*... — *Misit occupare*... (vers. 20). Les plans de ce misérable étaient habilement combinés, et il déploya une grande activité dans leur exécution simultanée. — *Montem templi*. Nous avons vu plus haut que le temple avait été transformé par Judas Machabée en une sorte de citadelle. Cf. IV, 60. Simon en avait encore complété les fortifications.

21-22. Averti à temps, Jean échappe au péril. — *Præcurrens quidam*... Sans ce secours providentiel, Jean aurait certainement partagé le triste sort de son père et de ses frères. — *Misit te*... Le langage devient tout à coup direct, à la façon hébraïque. — *Compréhendit... et occidit*... (verset 22). Sa promptitude et sa vigueur épargnèrent à son pays les horreurs de la guerre civile et l'humiliation de retomber au pouvoir des Syriens.

22. Dès qu'il l'apprit, il fut extrêmement effrayé, et il se saisit de ceux qui étaient venus pour le perdre, et il les mit à mort; car il reconnut qu'ils cherchaient à le perdre.

23. Le reste des œuvres de Jean, et de ses guerres, et des grands exploits qu'il accomplit avec vaillance, et de la construction des murailles qu'il bâtit, et de ses entreprises,

24. voici, ces choses sont écrites au livre des annales de son sacerdoce, depuis le temps où il fut établi prince des prêtres après son père.

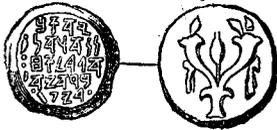
22. Ut audivit autem, vehementer expavit; et comprehendit viros qui venerant perdere eum, et occidit eos; cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Et cetera sermonum Joannis, et bellorum ejus, et bonarum virtutum, quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos exstruxit, et rerum gestarum ejus,

24. ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.

9° Conclusion du livre. XVI, 23-24.

23-24. Résumé du règne de Jean Hyrcan. — *Et cetera...* Formule analogue à celle par laquelle les anciens historiens d'Israël terminaient leur récit des divers règnes. Cf. III Reg. xi, 41; xiv, 29; IV Reg. x, 34; xii, 19; xiv, 28, etc. — *Sermonum*. C'est encore l'équivalent de l'hébreu *â-bârim*; paroles, puis œuvres. — *Bellorum ejus*. Joseph le raconte dans ses *Ant.*, xiii, 8-10. Jean



Monnaie de Jean Hyrcan.

eut d'abord à lutter contre le roi de Syrie, qui envahit la Judée peu après la mort de Simon, et força le jeune ethnarque de s'enfermer dans Jérusalem. Plus tard cependant il réussit, après une série de campagnes victorieuses, à reculer notablement les limites du territoire juif, à réduire Sichem, capitale des Samaritains, et à soumettre l'Idumée. — *Bonarum virtutum...* C.-à-d., ses exploits sur les champs de bataille. — *Ædificii*

*murorum...* Antiochus Sidétès, s'étant emparé de Jérusalem en 133, après un long siège, ordonna la destruction des remparts. Voyez Josephé, *l. c.*, xiii, 8, 3. Il est évident que Jean Hyrcan profita de la première occasion pour les relever; or cette occasion lui fut offerte vers l'an 125, la guerre civile ayant alors éclaté en Syrie et détourné de Jérusalem l'attention du roi. — *Et rerum gestarum...* Il fut un prince très actif, très habile, dont les Juifs eurent le droit d'être fiers. — *In libro dierum...* Sorte d'annales officielles, très complètes, qui ont malheureusement péri. Leur existence était, pour le narrateur, une raison suffisante de ne pas conduire plus loin sa narration. Sixte de Sienne raconte dans sa *Bibliotheca sancta*, t. I, p. 39, qu'il avait vu dans la bibliothèque de Santés Pagninus, à Lyon, un livre grec des Machabées, rempli d'hébraïsmes, qui contenait l'histoire de trente et une années, et commençait par ces mots: « Après le meurtre de Simon, Jean son fils devint grand prêtre à sa place. » Il est possible que ce livre ait contenu sous une forme grecque les annales de Jean Hyrcan. Par malheur, la bibliothèque de Santés Pagninus brûla peu après. — *Princeps sacerdotum*. Quoique Jean fût ethnarque et général comme son père, il reçoit ici le titre qui passait pour le plus relevé dans une nation aussi religieuse que celle des Juifs.

